



MA FRANCE AULNAY :

LES SALARIÉS ONT LUTTÉ JUSQU'AU BOUT POUR LEURS EMPLOIS ET LEUR DIGNITÉ! LA CGT NE LÂCHERA PAS SUR L'AVENIR DU SITE !

Le 16 avril 2024 démarrait la lutte des salariés de MA France pour sauver leur usine et leurs emplois, menacés par la délocalisation de la production engagée par le donneur d'ordres, Stellantis.

Une lutte pour l'emploi, la dignité et la préservation de l'outil industriel au cours de laquelle les salariés ont fait preuve d'une combativité remarquable. Grève totale, manifestations, interpellations, rencontres avec les ouvriers de Stellantis, et de CLN (principal actionnaire de l'usine d'Aulnay), les MA France ont multiplié les actions et les initiatives pour obtenir des négociations associant le donneur d'ordres et les propriétaires du site d'Aulnay. Malgré une liquidation scandaleuse de l'entreprise, engagée en un temps record, et sans période d'observation comme il est de coutume dans ce type de dossier, malgré les défaillances de l'avocat du CSE, étrangement absent lors de l'audition au tribunal de commerce, les ouvriers de MA France ont enfoncé toutes les portes possibles pour défendre leur travail, et la préservation d'une usine automobile en Seine-Saint-Denis. Audiences au tribunal judiciaire, rendez-vous avec le responsable France de Stellantis, réunions à Bercy avec des représentants du Ministre de l'Industrie, les ouvriers de MA France se sont battus sans relâche, rassemblant autour d'eux l'ensemble des élu-es politiques du territoire, toutes obédiences politiques confondues (à l'exception de l'extrême-droite). A la lutte sur le terrain, les MA France ont conjugué une bataille procédurière, qui a contraint les autorités à refuser dans un premier temps le licenciement des représentants des salariés (fait rarissime dans le cadre d'une liquidation), ce qui a entravé l'agenda de casse sociale de Stellantis.

Le groupe Stellantis pensait licencier en catimini et délocaliser ses machines-outils sans encombre, il a été contraint par la lutte de quémander depuis Août 2024 le concours de la force publique pour spolier les travailleurs de leurs outils de travail. Une force publique qui s'est mise au service de cette multinationale pour déménager l'usine vers d'autres contrées à la veille de la période des fêtes de fin d'année. Un nouvel exemple de collaboration de l'Etat avec un grand groupe au profit du Capital, contre les intérêts des ouvriers, qui ne fait que renforcer notre détermination et notre engagement pour dépasser ce système !

La combativité des MA France a cependant permis de faire bouger des lignes :

- **Une enveloppe d'indemnité supra-légale de 4.975.000 euros, abondée par Stellantis, qui démontre bien la responsabilité du donneur d'ordres dans cette entreprise de casse industrielle. C'est un point d'appui que la CGT ne manquera pas de faire valoir lors des prochaines luttes qui émergeront au vu du contexte, et de la perpétuation d'une politique de rentabilité financière au détriment de l'emploi des grands groupes de l'industrie.**
- **Un dispositif renforcé d'accompagnement au retour à l'emploi.**

La CGT dénonce les manœuvres de Stellantis et des actionnaires de MA France qui n'ont eu de cesse de diviser les travailleurs ce qui a semé un certain trouble et empêché le CSE d'utiliser tous ses leviers.

La CGT a porté prioritairement la question de l'emploi, n'a signé aucun accord de fin de conflit, et va continuer à mobiliser tous les acteurs du territoire pour une réindustrialisation du site.

Cette bataille, à l'image d'autres mobilisations de salariés de la filière auto, valide notre exigence d'une loi qui revient sur l'impunité dont jouissent les donneurs d'ordres. La Loi GM&S qui entend réguler drastiquement les relations entre sous-traitants et donneurs d'ordres, est une loi pour l'emploi et la défense de notre outil industriel. Ne pas la voter c'est être complice de la liquidation de notre appareil productif !

La CGT continuera d'accompagner les salariés qui ont engagé une procédure prud'homale. Stellantis n'a pas fini d'entendre parler de la CGT et des MA France !

COMMUNIQUÉ

Le 8 janvier 2025